



**TNCDC**

**TABLE NATIONALE**

DES CORPORATIONS DE  
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

# **CADRE DE FINANCEMENT**

## **CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Adopté le 16 avril 2015

Mis à jour en décembre 2021

Changements déposés à la RN des membres le 8 novembre 2023

# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PRÉSENTATION DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)</b> .....             | <b>3</b>  |
| + <i>Historique</i> .....   | 3         |
| + <i>Portrait</i> .....   | 3         |
| + <i>Mission</i> .....  | 3         |
| + <i>Valeurs</i> .....  | 3         |
| <b>LES ACTIONS D'UNE CDC</b> .....  | <b>4</b>  |
| + <i>La concertation</i> .....  | 4         |
| + <i>L'information</i> .....  | 4         |
| + <i>La formation</i> .....   | 4         |
| + <i>Les représentations</i> .....  | 4         |
| + <i>Le soutien aux membres</i> .....   | 4         |
| + <i>La consolidation et le développement communautaire</i> .....                           | 4         |
| + <i>La promotion</i> .....   | 4         |
| + <i>Le travail en partenariat</i> .....  | 4         |
| + <i>Le soutien à l'économie sociale et au développement économique communautaire</i> ..... | 5         |
| + <i>La recherche</i> .....   | 5         |
| <b>PRÉSENTATION DE LA TNCDC</b> .....   | <b>5</b>  |
| + <i>Mission</i> .....  | 5         |
| + <i>Objectifs</i> .....  | 5         |
| <b>LES ACTIONS DE LA TNCDC</b> .....  | <b>5</b>  |
| + <i>Processus d'accréditation et d'intégration</i> .....                                   | 5         |
| + <i>Vie associative</i> .....  | 6         |
| + <i>Soutien aux CDC</i> .....  | 6         |
| + <i>L'information</i> .....  | 6         |
| + <i>Les représentations</i> .....  | 6         |
| <b>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES CDC</b> .....  | <b>6</b>  |
| + <i>Un réseau en développement</i> .....   | 6         |
| + <i>La politique d'accréditation</i> .....   | 7         |
| + <i>La reconnaissance financière des nouvelles CDC</i> .....                               | 7         |
| <b>CADRE DE FINANCEMENT</b> .....   | <b>7</b>  |
| + <i>Objectifs généraux du cadre de financement</i> .....                                   | 7         |
| + <i>Les CDC</i> .....  | 7         |
| + <i>La TNCDC</i> .....   | 8         |
| + <i>Le développement du réseau des CDC au Québec</i> .....                                 | 9         |
| + <i>L'importance de l'indexation du financement</i> .....                                  | 9         |
| + <i>Historique du financement gouvernemental</i> .....                                     | 9         |
| + <i>Le soutien additionnel aux CDC couvrant plus d'un territoire de MRC</i> .....          | 9         |
| <b>ILLUSTRATION DU CADRE DE FINANCEMENT SI APPLIQUE EN 2024-2025</b> .....                  | <b>11</b> |

# PRÉSENTATION DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)

## + *Historique*

Les CDC existent depuis 1984. Depuis ses débuts et encore maintenant, la mise en place d'une CDC émerge d'un besoin des organismes communautaires de se donner un instrument de concertation, de soutien et de reconnaissance de leur travail sur le plan local.

## + *Portrait*

Actuellement, le réseau compte 69 CDC réparties dans quinze régions du Québec. Elles regroupent plus de 2 700 organismes communautaires et entreprises d'économies sociales qui interviennent dans de multiples secteurs d'intervention. Elles travaillent en partenariat avec les acteurs institutionnels, municipaux, paramunicipaux, socioéconomiques, communautaires et les citoyens et citoyennes de leur territoire.

## + *Mission*

La mission d'une CDC est d'assurer la participation active du mouvement communautaire autonome au développement socioéconomique de son milieu. La CDC est une interface et un catalyseur entre les organismes communautaires autonomes d'une part et les autres acteurs du milieu d'autre part. Le travail auprès des organismes communautaires du milieu s'actualise par la vie associative, les services, la circulation d'information, la formation, etc. L'autre partie du travail des CDC s'effectue avec les autres acteurs du milieu – sociaux, économiques, politiques. Concrètement, cette dernière dimension s'actualise par des représentations et du travail en partenariat sur des projets collectifs.

Les CDC sont caractérisées entre autres, par leur approche qui se distingue de celle des autres infrastructures de développement. Le travail d'une CDC est basé sur la participation des citoyens et citoyennes à l'identification de leurs besoins et à la prise en charge des problématiques locales. Ainsi, l'impact des CDC sur le tissu social de leur milieu est sans conteste, et c'est d'ailleurs par ses actions qu'elles réussissent à rejoindre les personnes les plus vulnérables. Les CDC préconisent une vision globale du développement qui tient simultanément compte du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent. Elles tiennent pour acquis que leurs membres possèdent un objectif de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale, mais surtout d'une volonté commune de faire face aux problèmes de désintégration économique et sociale des milieux.

## + *Valeurs*

Les valeurs mises de l'avant par une corporation de développement communautaire comme fondement de tout processus de développement sont celles regroupées communément dans l'expression « justice sociale » : elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité. Une corporation de développement communautaire est habitée d'un projet d'une société nouvelle, libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie. Par conséquent, une corporation de développement communautaire tend à promouvoir une consommation éthique et responsable par son milieu et ses entreprises comme élément important d'une économie inclusive.

# LES ACTIONS D'UNE CDC

Concrètement, voici les différents volets du travail des CDC :

## + *La concertation*

En tant que regroupements locaux et multisectoriels, les CDC favorisent la concertation des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale entre eux par une vie associative en proximité avec les membres. Elles favorisent également la concertation de leurs membres avec les partenaires du milieu. Leur action structurante renforce le mouvement communautaire.

## + *L'information*

Il s'agit d'un volet fondamental. Les CDC favorisent et assurent, par divers moyens, la circulation de l'information sur toutes sortes d'enjeux locaux, régionaux et nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire. La majorité des CDC produit un bulletin d'information et tient régulièrement des activités de diffusion et d'échange d'information.

## + *La formation*

Au chapitre de la formation, le rôle des regroupements locaux multisectoriels est particulier. Les CDC s'impliquent dans les domaines suivants : détermination des besoins, recherche de personnes-ressources, organisation des formations et suivi. Les thèmes de formation sont déterminés en fonction des besoins de l'ensemble des membres. Certaines CDC ont un plan de formation fort détaillé.

## + *Les représentations*

C'est l'un des principaux mandats des CDC. Les CDC représentent leurs membres dans différentes instances des milieux communautaire, socioéconomique ou politique. Les secteurs de représentation sont multiples : sécurité alimentaire, famille, logement, santé et services sociaux, développement social et économique, etc.

## + *Le soutien aux membres*

Les CDC peuvent offrir un soutien aux organismes communautaires de leur territoire, selon les besoins exprimés et leur capacité à y répondre : assurance collective, gestion d'un édifice communautaire, soutien à la direction/coordination, animation d'assemblées, politiques internes, soutien aux conseils d'administration, support à la gouvernance et dans les processus de gestion, etc.

## + *La consolidation et le développement communautaire*

Les CDC travaillent à la création et au maintien des groupes et des réseaux communautaires. Ce volet se concrétise par le soutien des groupes à leur démarrage, à leur recherche de financement, à l'élaboration de leur plan d'action, à leur gouvernance et autres.

## + *La promotion*

Les CDC peuvent également organiser des activités de promotion et de visibilité de l'action communautaire, par exemple en produisant des documents promotionnels, en recourant aux médias ou en organisant des journées communautaires.

## + *Le travail en partenariat*

Le travail de concertation des CDC ne se limite pas à leurs membres. Les CDC travaillent régulièrement avec les autres acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques du territoire sur des projets qui

contribuent au développement local. Les CDC travaillent concrètement sur des projets diversifiés, selon les priorités établies par les acteurs concernés.

#### + *Le soutien à l'économie sociale et au développement économique communautaire*

Plusieurs CDC offrent des ressources techniques en économie sociale. Il s'agit principalement d'un travail d'accompagnement, d'animation, de promotion et d'information sur l'économie sociale. C'est cependant un volet où l'implication des CDC est inégale d'une région à l'autre. Par ailleurs, toutes les CDC travaillent sur les conditions d'émergence de projets locaux novateurs, créateurs d'emplois et à saveur tant économique que sociale.

#### + *La recherche*

Enfin, les CDC s'impliquent dans des activités de recherche. Une majorité de CDC a déjà produit une étude d'impact social et économique du mouvement communautaire à l'échelle de son territoire.

## PRÉSENTATION DE LA TNCDC

Dès 1993, alors qu'une dizaine de CDC sont déjà en place, la Table nationale des CDC est créée. Incorporée depuis 1996, la TNCDC regroupe maintenant 69 CDC ancrées dans 15 régions du Québec.

#### + *Mission*

La TNCDC a pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. De plus, elle promeut la place incontournable qu'occupe le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de justice sociale et de développement global et durable de notre société.

#### + *Objectifs*

- + Promouvoir et préserver la spécificité du modèle des corporations de développement communautaire selon leur Cadre de référence.
- + Défendre, dans une perspective multisectorielle, les intérêts des corporations de développement communautaire et de leurs membres, en fonction des enjeux prioritaires actuels et exercer les représentations appropriées.
- + Soutenir les membres et développer la vie associative et le sentiment d'appartenance en favorisant les activités d'échange, d'entraide et de ressourcement.
- + Structurer, consolider et développer la Table nationale des CDC.

## LES ACTIONS DE LA TNCDC

Concrètement, voici les différents volets du travail de la TNCDC.

#### + *Processus d'accréditation et d'intégration*

Le modèle de développement de la TNCDC et des CDC est unique. Pour devenir une CDC, un regroupement doit passer par un processus d'accompagnement. Il s'agit d'une étape obligatoire dont

la TNCDC est responsable. La cohésion du réseau et la volonté de préserver le modèle de développement des CDC motivent la volonté de la TNCDC à maintenir ce processus.

De plus, afin de maintenir le réseau fort et uni, la TNCDC a développé une procédure d'accueil et d'intégration des nouvelles CDC et des nouvelles coordinations de CDC. Elle a également conçu des outils d'évaluation pour les CDC accréditées (autoévaluation, membres, soutien aux membres, gouvernance, etc.) afin de s'assurer que ces dernières demeurent fidèles au modèle des CDC tout en ayant leurs propres couleurs locales.

#### + *Vie associative*

La TNCDC et les CDC se réunissent trois fois par année en rencontres nationales. Ces rendez-vous qui s'échelonnent sur trois jours favorisent des activités de ressourcement, d'échanges, de réseautage en plus de renforcer le sentiment d'appartenance au réseau. Elles permettent également de développer une vision nationale du développement communautaire au Québec.

#### + *Soutien aux CDC*

La TNCDC apporte du soutien et de l'accompagnement aux CDC, selon les demandes. Cela se traduit par différentes activités, telles que la révision des règlements généraux, l'animation d'assemblée spéciale de membres, l'élaboration de planification stratégique ou encore le soutien dans le processus de dotation pour l'embauche d'une personne à la coordination.

#### + *L'information*

La TNCDC favorise et assure, par divers moyens, la circulation de l'information sur une panoplie d'enjeux nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire et les mouvements sociaux au Québec. La TNCDC est aussi une courroie importante de communication entre l'ensemble des CDC. Le partage de l'information et des enjeux locaux et régionaux permet de construire collectivement une vision de l'évolution du milieu communautaire au Québec.

#### + *Les représentations*

La TNCDC collabore régulièrement avec le réseau public et avec d'autres regroupements et associations sur des sujets qui concernent les CDC et leurs membres. Ce mandat de représentation consiste, d'une part, à apporter un point de vue communautaire et, d'autre part, à promouvoir des changements sociaux qui collent aux réalités des communautés.

Grâce à son expertise, la TNCDC influence les gouvernements sur des enjeux sociaux importants, que ce soit par sa participation à l'élaboration d'une politique gouvernementale, par ses avis ou mémoires sur un projet de loi ou par sa présence sur des comités de travail. La reconnaissance du secteur communautaire implique une plus grande participation aux décisions publiques. La TNCDC est donc de plus en plus sollicitée pour contribuer à diverses instances de consultation gouvernementales.

## DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES CDC

#### + *Un réseau en développement*

Les CDC couvrent presque l'ensemble des territoires du Québec. Elles se créent à l'initiative des organismes du milieu. Les CDC et la TNCDC ne visent pas à implanter des corporations de développement communautaire partout, c'est le milieu qui en fait le choix. Ainsi, le réseau des CDC est en développement constant.

### + *La politique d'accréditation*

Afin de préserver le modèle des CDC, la TNCDC s'est dotée d'une politique d'accréditation. Cette politique prévoit les modalités spécifiques, notamment : dépôt de documents pertinents, suivi des dossiers en comité, acceptation par le conseil d'administration et processus d'accompagnement précédant l'accréditation formelle.

Ainsi, lorsqu'un territoire interpelle la TNCDC pour développer une CDC, suite à l'acceptation de la demande d'accompagnement, le processus est mis en branle. Une CDC accréditée est alors identifiée pour assurer le mentorat du regroupement territorial et en collaboration avec la TNCDC, le cheminement débute et il peut durer jusqu'à 18 mois. Lorsque le regroupement a démontré qu'il possède les caractéristiques d'une CDC, la CDC mentore recommande son accréditation au comité d'accréditation qui lui en fait la recommandation au conseil d'administration afin d'être officialisée.

### + *La reconnaissance financière des nouvelles CDC*

Comme la reconnaissance ne s'accompagne pas systématiquement de l'octroi d'un financement à la mission, la TNCDC a longtemps limité l'accréditation à deux nouvelles CDC par année. L'absence de soutien financier inhérent à la reconnaissance des nouvelles CDC et de seuil plancher de financement freine manifestement la consolidation et l'expansion de notre réseau pour le plein potentiel du développement des communautés du Québec et crée des distorsions entre ses membres.

## **CADRE DE FINANCEMENT**

### + *Objectifs généraux du cadre de financement*

Le présent Cadre de financement vise les objectifs généraux suivants :

- + Reconnaître la mission globale des CDC ;
- + Reconnaître l'expertise des CDC ;
- + Reconnaître que les CDC assurent la concertation et la participation du milieu communautaire au développement social et socioéconomique de son milieu ;
- + Reconnaître leur contribution unique et essentielle au partenariat multisectoriel de leur milieu ;
- + Définir le financement minimal de base nécessaire au fonctionnement d'une CDC.

La reconnaissance financière demandée vise à :

- + Permettre aux CDC de réaliser leur travail en fonction des dix volets d'intervention ;
- + Assurer la participation des CDC dans leur territoire d'appartenance ;
- + Favoriser un développement harmonieux des communautés.

### + *Les CDC*

La reconnaissance de leur rôle essentiel et structurant pour les milieux est citée maintes fois par le MESS-SACAI et par les partenaires socioéconomiques locaux et régionaux des CDC. Toutefois, selon l'expérience des CDC actuellement mieux financées, pour qu'une CDC actualise correctement sa mission et ses volets d'intervention, son équipe de travail doit compter minimalement cinq personnes salariées à temps complet.

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a adopté en 2022 une méthode de calcul de seuils planchers communs dans l'objectif d'assurer une cohérence des revendications de l'ensemble du mouvement. La TNCDC a adhéré pleinement à la démarche. Ainsi, le financement de base ici présenté s'inscrit dans cette vision commune.

Le taux horaire utilisé dans le calcul du financement de base ou « seuil plancher » est basé sur le taux de salaire horaire moyen des personnes employées à temps plein et à temps partiel, qui sont membres d'un syndicat et/ou couverts par une convention collective, qui s'établissait à 32.93\$ au Québec en 2022 selon Statistiques Canada. Ce choix d'une seule statistique populationnelle permet de dépasser l'enjeu de vouloir représenter l'ensemble des réalités salariales dans le mouvement de l'action communautaire autonome. Par contre, en choisissant une rémunération horaire moyenne des personnes employées qui sont membres d'un syndicat et/ou couvertes par une convention collective, on s'assure de mettre de l'avant des conditions salariales visant la dignité et la reconnaissance des travailleuses. De plus, cette statistique étant recalculée annuellement par Statistiques Canada, ce choix permet d'assurer une mise à jour régulière et simple des seuils planchers communs.

En plus du salaire horaire, le coût annuel moyen par personnes salariées à temps complet est aussi basé sur les charges sociales de l'employeur (12.309% en 2022), un fonds pour l'accessibilité en continu équivalent à 4% du salaire annuel brut, un fonds de prévoyance consacré au roulement du personnel et au transfert de connaissance équivalent à 1,2% du salaire annuel brut, un fonds de frais de formation équivalent à 1% du salaire annuel brut, la contribution de l'employeur au régime de retraite équivalente à 5% du salaire annuel brut et la contribution de l'employeur aux assurances collectives équivalente à 5% du salaire annuel brut. Au final, le coût annuel moyen pour une personne salariée à temps complet (35 heures/semaine) équivaut à 77 019\$.

Enfin, le financement de base doit aussi considérer les frais généraux : local, téléphone, matériel de bureau, infrastructure technologique, etc., ainsi que les frais rattachés aux volets de la mission sociale des organismes d'action communautaire autonome que sont la vie associative et les activités de concertation et de représentation, l'éducation à l'exercice des droits et la défense collective des droits, le soutien et l'encadrement de l'action bénévole. Les frais liés à l'éducation populaire font aussi partie des coûts admissibles dans le soutien en appui à la mission. Pour être adéquate, la proportion consacrée aux frais de fonctionnement se situe à 30% du montant total du financement de base total.

En détail :

Cinq personnes salariées : 385 094 \$

Frais de fonctionnement : 165 040 \$

**Total financement de base: 550 134 \$**

+ *La TNCDC*

Selon l'expérience des réseaux nationaux actuellement mieux financés, pour que la TNCDC puisse actualiser sa mission et ses volets d'intervention, son équipe de travail doit compter minimalement sept personnes salariées à temps complet. En 2023-2024, la TNCDC bénéficie d'un soutien de 330 809\$, ce qui ne permet pas le maintien d'une telle équipe.

Le financement de base doit aussi considérer les frais de vie associative nationale et le soutien que la TNCDC apporte à ses membres : organisation de rencontres nationales, soutien financier aux CDC non financées ou plus éloignées pour favoriser leur participation, rencontres de soutien personnalisé dans toutes les régions, activités, local, matériel de bureau et d'animation, matériel informatique, etc.

En détail :

Sept personnes salariées : 539 133 \$

Frais de fonctionnement : 202 175 \$

**Total annuel : 741 308 \$**

### + *Le développement du réseau des CDC au Québec*

Bien que reconnues et sollicitées par leurs membres et partenaires les CDC accréditées mais non financées ne sont pas capables de remplir leur mission adéquatement et de développer leur capacité d'agir face aux enjeux locaux. C'est pourquoi la TNDC demande d'avoir une certaine prévisibilité de financement pour que les CDC accréditées puissent avoir rapidement accès à un financement de base. Ainsi, pour assurer le fonctionnement global du réseau des CDC et en considérant le rythme naturel de la croissance du réseau, il faut prévoir annuellement le soutien financier de 2 nouvelles CDC.

#### En détail :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Financement de base des CDC :              | 550 134 \$          |
| Nouvelle CDC accréditées par année :       | 2                   |
| <b>Total annuel pour le développement:</b> | <b>1 100 268 \$</b> |

### + *L'importance de l'indexation du financement*

En l'absence d'un mécanisme d'indexation du financement à la mission, la capacité d'agir des CDC et de la TNDC diminue d'année en année. A l'instar du *Programme de soutien financier des organismes communautaires en santé et services sociaux* le mouvement de l'action communautaire autonome revendique une application de l'indexation à l'ensemble des programmes de soutien financier. Ainsi, les derniers rehaussements de financement consenti au *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire* ne correspondent qu'à un rattrapage important de la non-indexation des subventions. Dans le contexte économique actuel, marqué par l'inflation et la rareté de la main d'œuvre, force est de constater que, sans une indexation des subventions, il est impossible d'assurer la rétention des expertises au sein des organisations et de maintenir les mêmes services aux membres. Voilà pourquoi la TNDC souhaite que soit négocié un mécanisme d'indexation du financement à la mission avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

### + *Historique du financement gouvernemental*

Dès 1995, les corporations de développement communautaire (CDC) bénéficient d'un Cadre de financement au Fonds d'aide du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). Il faudra attendre en 2006 pour que les CDC signent leur premier protocole avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire et de la TNDC. Dans les années suivantes, jusqu'en 2018, le financement des CDC a été basé selon des enveloppes ponctuelles qui ont été réservées aux nouvelles CDC accréditées. Ainsi, il y a longtemps eu différents paliers de financement selon l'âge des CDC et la grande majorité des CDC a connu un gel de financement.

Quelques rehaussements du financement à la mission auront enfin lieu entre 2018 et 2021 dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS)* et le *Plan économique du Québec*. Ces financements ont permis d'amoinrir les écarts de financement et d'offrir un rehaussement minimal à l'ensemble des CDC. Surtout, c'est en 2022 que le gouvernement du Québec reconnaît réellement l'importance des CDC en allouant un important financement à leur mission dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC)*. Ainsi, à partir de 2022-2023, toutes les CDC reçoivent 160 000\$ de financement à la mission. De plus, jusqu'en 2027, le PAGAC prévoit une légère augmentation additionnelle pour chaque CDC ainsi que le financement d'une nouvelle CDC par année.

### + *Le soutien additionnel aux CDC couvrant plus d'un territoire de MRC*

Historiquement, la TNDC a revendiqué un soutien financier additionnel pour les CDC dites « multiterritoires », définies comme couvrant plus d'un territoire de MRC. Un premier soutien financier a été consenti en 2019-2020 puis bonifié lors des rehaussements de financement subséquents. Suivant l'application, pour la première fois de la variable des « multiterritoires » dans la répartition de financement,

plusieurs CDC avec des territoires « non-traditionnels » sont intervenues afin d'obtenir une reconnaissance spécifique également. Force est de constater que les communautés ne s'identifient pas toujours au territoire municipal et que, bien souvent, les intervenant.es ont à conjuguer avec différentes structures administratives aux frontières multiples.

Dans le contexte où il y a de plus en plus de modèles territoriaux différents au sein des CDC et que les perspectives de développement du réseau laissent présager un accroissement de cette tendance dans les années à venir, on estime que la définition de « multiterritoires » par territoire de MRC n'est plus adéquate. Or, on estime que l'on ne peut proposer une nouvelle définition de « multiterritoires » qui soit fédérative pour l'ensemble du réseau sans entrer dans les spécificités trop singulières.

Cette réflexion en 2023 est aussi teintée par la revendication d'un nouveau financement de base ou « seuil plancher » qui couvre les besoins financiers d'une CDC sans équivoque. L'objectif est que toutes les CDC puissent faire leur travail de façon efficace et en adéquation avec les besoins, que ceux-ci concernent le nombre d'organismes soutenus, la densité de la population, l'étendue du territoire couvert, la diversité linguistique, sexuelle, culturelle, et toute autre caractéristique qui vient augmenter les besoins des CDC en ressources quelles qu'elles soient.

En somme, il a été décidé qu'aucune demande de financement pour une variable supplémentaire ne serait désormais incluse dans le cadre de financement révisé. En 2023-2024, 5 CDC<sup>1</sup> reçoivent 12 410.20\$ par territoire de MRC additionnel pour un total de 13 territoires additionnels. En conséquence, lors d'éventuelles répartitions de financement supplémentaire entre l'ensemble des CDC, le montant alloué par CDC devrait être proportionnel à l'écart entre le financement actuel et l'atteinte du seuil plancher. Cette façon de faire permettra d'amoindrir les écarts de financement jusqu'à ce que toutes les CDC aient finalement rejoint le seuil plancher.

---

<sup>1</sup> CDC Grandes-Marées (2 territoires additionnels), CDC Beauce-Etchemins (3 territoires additionnels), CDC Haut-Richelieu-Rouville (2 territoires additionnels), CDC ICI Montmagny-L'Islet (1 territoire additionnel) et ROCGÎM-CDC (5 territoires additionnels).

## ILLUSTRATION DU CADRE DE FINANCEMENT SI APPLIQUÉ EN 2024-2025

Concrètement, et en considérant les protocoles d'entente 2023-2026 du *Programme de soutien financier des CDC*, voici l'écart entre le financement actuel et un soutien financier de base demandé :

|                                | Budget prévu | Seuil plancher | Besoin financier     |
|--------------------------------|--------------|----------------|----------------------|
| <b>CDC ACCRÉDITÉES</b>         |              |                |                      |
| 64                             | 165 470 \$   | 550 134 \$     | 24 618 496 \$        |
| 1                              | 177 880 \$   | 550 134 \$     | 372 254 \$           |
| 2                              | 190 290 \$   | 550 134 \$     | 719 688 \$           |
| 1                              | 202 701 \$   | 550 134 \$     | 347 433 \$           |
| 1                              | 227 521 \$   | 550 134 \$     | 322 613 \$           |
| <b>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</b> |              |                |                      |
| 1                              | 165 470 \$   | 550 134 \$     | 384 664 \$           |
| 1                              | 0 \$         | 550 134 \$     | 550 134 \$           |
| <b>TABLE NATIONALE DES CDC</b> |              |                |                      |
| 1                              | 336 582 \$   | 741 308 \$     | 404 726 \$           |
| <b>TOTAL</b>                   |              |                | <b>27 720 008 \$</b> |